

Objectif n°1 - Axe n°1

Poursuivre et renforcer la pratique de l'Accompagnement Personnalisé dans les classes de 2^{nde}, en 1^{ère} et en terminale baccalauréat professionnel.

1) Pilotes: Isabelle Marchand (Proviseure-adjointe), Sylviane Koehl (professeur), Jean-Philippe Kientz (professeur)

2) Classe(s) ou groupe(s) concernés : toutes les classes de baccalauréat professionnel

3) L'action s'inscrit dans l'objectif n°1 et l'axe de progrès n°1 du projet d'établissement : proposer un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins et au profil de chaque élève. Il s'agit de permettre à chaque élève d'aller le plus loin possible dans ses apprentissages et dans la construction de son parcours personnel :

- aux élèves en difficulté développer les compétences indispensables à la poursuite de leur formation en disposant d'une aide méthodologique et réflexive personnalisée et de cours de soutien en groupes réduits ;
- aux autres élèves de développer leur culture personnelle par une ouverture sur le monde du travail et de la culture, de préparer leur poursuite d'études ou leur entrée dans la vie active.

4) Descriptif du dispositif :

L'accompagnement personnalisé se structure autour d'objectifs et de contenu différents selon les niveaux de formation :

- **En seconde,** l'AP est obligatoire pour tous les élèves :
 - la consolidation du projet professionnel
 - l'acquisition de nouveaux outils
 - la recherche de stage
 - la mise à niveau scolaire pour les élèves en difficulté.
- **En première, l'AP est** obligatoire pour tous les élèves en 1^{ère} partie d'année, puis elle fait l'objet de propositions ciblées à partir du 2^{ème} semestre. Il est consacré à :
 - la formation au SST
 - le travail sur les projets, consolidation des compétences professionnels (mini-entreprise, préparation des concours, etc ...)
 - la préparation du diplôme intermédiaire
 - la remédiation pour les élèves en difficulté
- **En terminale :** l'AP s'adresse aux élèves ciblés ou volontaires. Il est consacré à :
 - l'apprentissage des techniques de Recherche d'Emploi
 - la préparation à la poursuite d'études
 - la remédiation pour les élèves en difficulté.

5) Intervenants : une vingtaine d'enseignants intervient chaque année en AP. Les heures d'AP sont globalisées : pour part intégrées dans les services des enseignants et pour part payées en HSE.

6) Organisation

Horaires	Barrettes	Groupes d'élèves
2 heures par classe	En seconde : tous les mardis de 15h30-17h30 en 1 ^{ère} et terminale : tous les mardis de 8 à 10h	Les classes sont découpées en 2 ou 3 groupes en fonction de l'effectif.

7) Evaluation :

Une réunion bilan en fin d'année scolaire, taux de fréquentation des modules d'AP, notamment lorsque la participation est volontaire (fin de 1^{ère} et terminale). L'AP étant un dispositif parmi d'autres de l'axe n°1 du projet d'établissement, sa plus-value pourra être mesurée à partir des indicateurs de performance retenus pour l'objectif n°1.